

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

Au capital de 112.669.260.000,00 FC Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. C05704C

DIVISION « NOUVEAUX PRODUITS & E-COMMERCE »

Kinshasa, le 23 Février 2022

NOTE EXPICATIVE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Objet: ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER « BILLETERA »

I. ETAT DE LA QUESTION

- 1. Conformément à l'Ordre de Mission Collectif n° SCPT/DG/1695/0130/2021 du 27 septembre 2021, Monsieur Papy ETHIERE NKIE, Directeur de la Cellule des Projets, Stratégies, Business et Développement Télécoms ; et Monsieur BAKOLO BONZEMBO, Chef de Division « Nouveaux Produits & E-Commerce de la SCPT » avions effectué une mission officielle à Nairobi/Kenya en vue de participer aux travaux d'inspection techno-opérationnelle devant permettre à la mise en œuvre du partenariat entre le Groupe BILLETERA et la SCPT.
- 2. A cet effet, nous avions proposé dans le rapport déposé à la Direction Général de la SCPT ce qui suit :
 - a. Que le groupe « Billetera » présente (soumette) à la SCPT son offre de services par un dossier structuré, constitué de :
 - Document officiel du projet détaillant les différents services proposés ;
 - Busines plan;
 - Preuve de capacité financière ;
 - Chronogramme d'activités structurant le projet.
 - b. Que les deux parties s'accordent pour implémenter :
 - La plateforme « Citoyen Numérique » rendant ainsi la SCPT le HUB national de l'économie numérique de l'Etat congolais pour tous les services de maximisation des recettes du Trésor public;
 - La plateforme « Mobile Money » servant de banque de proximité à la population congolaise.
- 3. En date du 20 décembre 2021, nous avions accusé réception du Business Plan de « Billetera » ; document qu'il avait déposé à la Direction Générale. Cette réception nous a permis de travailler en équipe d'experts de deux parties pour la compilation du texte de projet de Contrat de partenariat entre la « SCPT » et le groupe « Billetera ».



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration Au capital de 112.669.260.000,00 FC

Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. C05704C

DIVISION « NOUVEAUX PRODUITS & E-COMMERCE »

- 4. Dans l'objet de ce projet de texte de contrat de partenariat, les parties s'accordent pour entreprendre en partenariat le programme *« Citoyen Numérique »* dont la portée comprend entre autres activités celles définies ci-après :
 - a. Faciliter l'implémentation par la SCPT SA d'un mécanisme de poste numérique pour contourner la difficulté et l'impraticabilité des adresses physiques. Au travers de ce mécanisme, la SCPT SA sera en mesure de doter des personnes physiques et morales des domiciles et sièges numériques.
 - b. Offrir aux publics, privé comme administration, un mécanisme d'archivage numérique au travers duquel ils pourront conserver en toute sécurité leurs documents à vie. Ce Service va permettre à l'Etat de sécuriser tous les documents produits par ses différentes administrations et de les archiver avec une valeur probante. Toutes les données seront mises dans des coffres forts électroniques cryptés. L'accès aux documents ainsi archivés se fera via un portail dédié doté d'un contrôle d'accès à double facteur.
 - c. La numérisation des procédés de paiement couplée avec la création d'un portefeuille numérique universel. Cette fonction de gouvernance électronique fonctionnera sur une passerelle de paiement optimisée qui transforme la façon dont les citoyens accèdent et paient pour les services gouvernementaux. Cette solution est un moyen sûr et rapide d'offrir des services multimodaux et polyvalents centrés sur le citoyen. Le portefeuille universel vise à promouvoir la transparence et la traçabilité des transactions numériques et à offrir une convenance et sécurité aux utilisateurs des services offerts par le gouvernement et ses multiples agences tels que le paiement des impôts, taxes, et autres droits et redevances administratifs. Des paiements administratifs, ce mécanisme pourra s'élargir en incluant aussi les paiements B2B et B2C.
 - d. La création d'un portail de signature électronique permettant aux entreprises de signer ou sceller électroniquement tout type de document et aussi d'avoir à leur disposition un identifiant à QR code unique à chaque entreprise, y compris les codes-barres ou un mécanisme de sérialisation de leurs documents.
 - e. Créer un écosystème moderne et adapté pour la distribution facile, rapide et efficiente des services publics à la population congolaise par la création d'un environnement administratif digitalisé permettant aux administrations et leurs administrés d'interagir par des voies digitalisés et sécurisés. Au moyen de ceci, faire de la SCPT SA un guichet pour la livraison des services d'Etat; en ce sens, la SCPT SA sera l'interface entre l'administration publique et l'administré permettant à celui-ci de demander et recevoir tout service public de l'Etat et



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration Au capital de 112.669.260.000,00 FC

Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. C05704C

DIVISION « NOUVEAUX PRODUITS & E-COMMERCE »

des entités décentralisées au travers de la SCPT SA par exemple, la demande et livraison des passeports, permis de conduire, etc.

- f. Faire de la Poste-finance une structure financière plus puissante, fiable et crédible à la vocation sociale avec potentiellement sa propre infrastructure de paiement, pour servir d'instrument financier et transactionnel de prédilection pour la PME;
- g. Faire bénéficier la SCPT SA et toute autre entreprise qui en serait demanderesse, de la solution d'optimisation des revenus de Billetera SAS ;
- h. Faire de la SCPT SA un opérateur de la monnaie électronique avec une plateforme autonome et interopérable. Cette solution technologique doit être hébergée dans le Data Center local de la SCPT SA qui sera construit par « Billetera SAS » dans le cadre du présent partenariat.
- i. Se servir des TIC pour améliorer le vécu quotidien de l'administré congolais dans les agglomérations les plus reculées du pays par l'augmentation des bureaux de la SCPT SA, au travers desquels ces administrés auront la possibilité de demander et recevoir les différents services publics et ceux des entités décentralisées.
- 5. Le **24 décembre 2021**, la Coordination du Projet a transmis officiellement le Projet de texte du Contrat de Partenariat entre la SCPT et BILLETERA à la Direction Générale de la SCPT que nous attachons à la présente pour votre gouverne.

II. AVIS ET CONSIDERATION

Considérant les différentes propositions d'offres de services proposés par le Groupe « Billetera SA » dont le montant estimatif du fond d'investissement s'élevé à **76 millions** de Dollars Américains, il y a lieu de se conformer à la loi sur la passation des marchés public en République Démocratique du Congo.

Haute considération.

Lupsin BAKOLO BONZEMBO
Chef Division « Nouveaux Produits
& E-commerce » de la SCPT